Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 79 (1991)

Heft: 2

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Campagne œcuménique

Le prix de la paix

Le prix du café a chuté de 50% entre 1988 et 1989. Que feraient les pays du Nord si les prix de leurs exportations chutaient de moitié?

(srl) – Thème d'actualité que celui de «la paix», choisi cette année par Action de carême et Pain pour le prochain pour leur traditionnelle campagne œcuménique? Voire. C'est plutôt l'idée de la fatalité de la guerre, de toutes les guerres, qui se vend bien en ce début d'année 1991.

Tenir un discours sérieux sur la paix et faire que ce discours soit réellement écouté, avec les conséquences qu'il implique, semble tenir plutôt de la gageure.

Les œuvres d'entraide relèvent le défi. Loin d'invoquer la paix comme «un miracle qui nous tomberait du ciel», ce qui nous dispenserait de réellement y travailler, elles désignent sans complaisance les véritables causes des conflits qui embrasent ou embraseront la planète: le déséquilibre du commerce mondial, le pillage de l'environnement, les migrations massives des peuples les plus déshérités.

La campagne, qui sera lancée officiellement à Berne par M. Flavio Cotti le 14 février, vise à sensibiliser aussi largement que possible la population à ces problèmes structurels. Tant qu'ils ne seront pas affrontés et résolus, la paix ne sera, au mieux, qu'un état précaire de non-guerre. L'éducation à la non-violence, sur le plan interpersonnel et sur le plan collectif, est l'un des instruments privilégiés d'une action à long terme.

On peut se procurer le «cahier d'animation» et tout le matériel pour cette campagne auprès de l'une ou l'autre des deux œuvres: Action de carême, case 103, 1000 Lausanne 13, tél. (021) 617 88 81 et Pain pour le prochain, ch. du Boisy 3, 1004 Lausanne, tél. (021) 36 30 77.

Tribunal fédéral

Union libre et divorce

Le Tribunal fédéral a rendu, les 6 et 22 novembre 1990, deux arrêts importants.

Dans le premier, il admet que, lorsqu'une union libre a duré cinq ans et présente une qualité de relations analogue à celle d'un couple marié, on peut la présumer stable et appliquer la règle que le remariage libère l'ex-époux de l'obligation de verser la rente prévue lors du divorce.

Le TF recommande que la chose soit précisée lors du règlement du divorce. Dans le deuxième arrêt, le TF a jugé que, dans le cas où la rente de divorce a été déclarée indexée par le juge du divorce, elle doit être relevée non seulement en fonction de la compensation du renchérissement, mais aussi d'une augmentation de salaire. Il faut veiller à ce que la clause relative à l'indexation de la rente soit rédigée de façon aussi simple et claire que possible dans le jugement de divorce.

Women's Studies

Le parcours de la combattante

Le No 3/90 de *F-Questions au Féminin* a paru récemment. La première partie, essentiellement statistique, est consacrée à la situation des femmes dans les universités suisses. La deuxième partie traite du statut des Women's Studies en Yougoslavie, en Allemagne de l'Est, à Genève. Ce dernier article est dû à la plume subtile de Martine Chaponnière. Elle analyse sans complaisance les difficultés auxquelles elle se heurte dans son enseignement, du côté de l'université, des étudiants, des étudiantes; l'une de leurs causes, et non la moindre, est que, aujourd'hui, la nécessité d'un militantisme féministe ne s'impose plus, aux yeux de beaucoup, de façon aussi évidente et motivante qu'il y a quelques années.

Journée mondiale de la prière

Avec les Kenyanes

Chaque année, au début du mois de mars, des femmes chrétiennes (catholiques romaines, catholiques chrétiennes et protestantes) invitent les chrétiennes et les chrétiens du monde entier à se rassembler pour prier à l'appel des femmes d'un pays à chaque fois différent. Cette année, c'est la vie et la liturgie colorée des Kenyanes qu'elles nous invitent à découvrir, en même temps qu'un pays dont la réalité ne se résume pas aux safaris organisés pour les touristes de nos pays. La Journée mondiale de la prière aura lieu le vendredi 1er mars, consulter la presse locale pour les détails.

Votations fédérales

700e: un cadeau pour les jeunes de 18 ans

(aml) – Peuple et cantons sont invités, le 3 mars, à se prononcer sur deux sujets: l'octroi du droit de vote et d'éligibilité sur le plan fédéral aux jeunes de 18 ans, de même qu'une initiative «pour l'encouragement des transports publics». Le Conseil fédéral souhaite faire un cadeau aux jeunes Suissesses et Suisses âgés de 18 ans à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, en leur accordant les droits politiques sur le plan fédéral. Le Conseil national aussi bien que le Conseil des Etats ont donné leur total appui à cette initiative du gouvernement, estimant qu'il faut aller vite en besogne, afin de permettre aux jeunes de 18 et 19 ans – environ 160 000, soit 3,7% de la population – de participer aux élections fédérales du 20 octobre.

En 1979, il s'en était fallu de 30 000 voix pour que ce projet passe la rampe. Déposée en février 1986, l'initiative «pour l'encouragement des transports publics» vise, par le biais d'une révision constitutionnelle, à favoriser le transfert de la route au rail, à assurer une desserte suffisante de l'ensemble du pays et à donner une assise financière solide à un éventail de services de base. Le tout financé par une portion des droits de douane sur les carburants, qui rapportent près de 3 milliards de francs par an.

Cette initiative a été lancée par l'Alliance des indépendants avec le soutien des partis de gauche et des milieux écologistes. Elle a été rejetée par le Conseil fédéral et les Chambres, sans que l'un ou les autres ne lui opposent de contre-projet, tous étant d'avis que la Confédération subventionne déjà suffisamment les transports publics.

FEMMES SUISSES

ABONNEZ-VOUS **Fr. 55.–**

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 ANNÉE

NOM: Prénom:

Adresse:

N° postal et lieu:

J'ai eu ce journal: par une connaissance ☐ au kiosque ☐

A renvoyer à **FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge.**

Conseil national 2000 : l'œuf de Colomb ?

Les féministes sont divisées sur l'initiative Conseil national 2000 : Monique Bauer-Lagier et Yvette Jaggi ont accepté de nous dire ce qu'elles en pensent.

L'initiative lancée au début de cette année 1991, où les manifestations en faveur des femmes et de l'égalité seront nombreuses, ne demande ni plus ni moins qu'**un système électoral nouveau aboutissant à l'élection d'un nombre égal de députées et de députés à la chambre basse de notre Parlement.**

Comment pareille proposition a-t-elle pu surgir ?

– deux des personnes qui avaient collaboré à l'étude de la Commission fédérale pour les questions féminines «Prenez place, Madame», désespérées de ce constat de la non-présence des femmes à tous les niveaux de décision, ont cherché à établir un modèle d'égalité;

– les associations qui soutiennent depuis toujours les candidatures politiques au féminin ne savent plus que proposer pour lutter contre la trop lente progression des proportions d'élues;

– des associations dont le but premier n'est pas la promotion de la femme dans la vie publique ont pris conscience de ce que vingt ans de suffrage féminin sur le plan fédéral et dix ans d'égalité inscrite dans la Constitution n'ont pas encore abouti à un résultat concret suffisant.

Toutes ces personnes se sont rencontrées autour d'un projet qui leur a paru digne d'être présenté en 1991, l'année de toutes les utopies et de toutes les remises en question.

Le texte :

Les citoyennes et citoyens (...) demandent que la Constitution fédérale soit modifiée comme suit :

Art. 72 :

1. Le Conseil national se compose d'un nombre égal de femmes et d'hommes représentant le peuple suisse.

2. Deux cents sièges sont répartis entre les cantons et demi-cantons proportionnellement à leur population de résidence, chaque canton et demi-canton ayant droit à deux sièges au moins. Un siège supplémentaire est octroyé au canton et demi-canton pour lequel le mode de répartition a abouti à un chiffre impair.

3. Une loi fédérale réglera les dispositions de détail.

Art. 73 :

1. Les élections pour le Conseil national sont directes. Elles ont lieu d'après le principe de la proportionnalité, chaque canton ou demi-canton formant un collège électoral.

2. Femmes et hommes présentent leurs candidats sur des listes distinctes; les sièges sont répartis pour moitié entre les femmes et les hommes.

3. La répartition des mandats se calcule d'après le nombre de sièges attribués au canton ou demi-canton.

4. La législation fédérale édictera les dispositions de détail pour l'application de ces principes.

Autrement dit, dans un canton qui a droit à dix sièges, les partis politiques présenteront chacun une liste de cinq candidates + une liste de cinq candidats. Les sièges seront répartis entre les candidates et candidats (dont le parti aura obtenu le quorum bien sûr) selon un système de «demi-RP» si l'on peut dire, puisqu'il faudra que la députation cantonale se compose de cinq femmes et cinq hommes. Il pourra arriver qu'une candidate d'un parti A passe avec 20000 voix alors qu'un candidat du parti B ne soit pas élu avec 30000 suffrages (comme c'est le cas aujourd'hui déjà depuis que nous avons la représentation proportionnelle). Il pourra aussi arriver qu'un parti ait deux femmes et trois hommes élus, il faudra alors qu'un autre parti compense avec trois femmes et deux hommes. Tout cela sera une affaire de mathématiques.

L'initiative a été lancée par une coalition impressionnante d'associations féminines (cf. encadré), elle ne fait cependant pas l'unanimité parmi les féministes. Nous avons demandé à Monique Bauer-Lagier, ancienne conseillère aux Etats, favorable à l'initiative, et à Yvette Jaggi, conseillère aux Etats, opposée à l'initiative, d'exposer ici leurs arguments.

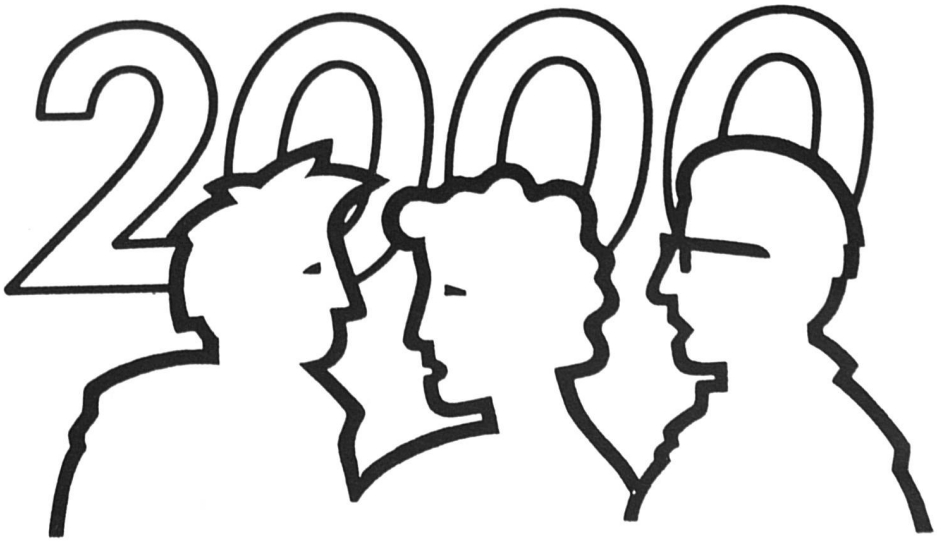

Les associations initiantes

Association suisse pour les droits de la femme; Fédération suisse des femmes protestantes; Organisation suisse pour la cause des femmes; Ligue suisse de femmes catholiques; Fédération suisse des familles monoparentales; Femmes pour la paix; Association suisse Femmes, féminisme, recherche; Union civique des femmes catholiques suisses; Comité vaudois du 14 juin; Verein Frau und Politik, Bern; Arbeitsgemeinschaft Frau und Politik, Schaffhausen.

Justice et partage

Monique Bauer-Lagier.

Il faut soutenir l'initiative *Conseil national 2000*, elle est en effet **nécessaire, opportune, urgente.**

La situation en Europe

Si les pays scandinaves, avec 30% au moins de femmes dans leurs parlements, détiennent la palme, on note que la proportion baisse à mesure qu'on descend vers le sud. Lors de la première conférence européenne consacrée à la participation de la femme à la vie politique en 1988 à Strasbourg, les représentants des gouvernements européens ont reconnu que les modifications apportées à leurs législations n'ont pas suffi à assurer une représentation équitable des femmes, et qu'il importe désormais d'innover, d'inventer, en instituant par exemple des systèmes électoraux égalitaires, des quotas ou même des listes de femmes exclusivement

La situation en Suisse

Quelque trente ans après l'obtention des droits politiques au niveau cantonal, 20 ans après le droit de vote et d'éligibilité au niveau fédéral, où en est le principe de l'égalité des droits inscrit dans la Constitution?

– A la fin de cette législature 1987-1991, le Parlement suisse comptait 34 députées: 5 sur 46 au Conseil des Etats, 29 sur 200 au Conseil national. Dans ce dernier conseil, la proportion de femmes passait ainsi de 10 à 14,5%.

– Si l'on examine la proportion des élues dans les grands partis traditionnels, on constate des différences notables: 28% de socialistes, 11,7% de démochrétiennes, 7,6% de radicales, 7% d'UDC.

Différences notables que l'on constate également dans les petits partis: 15% de femmes à l'Alliance des indépendants, 45% au Parti écologiste, 0% au Parti libéral.

– Sous-représentées dans le milieu politique, les femmes – qui constituent pourtant un peu plus de la moitié de la population – le sont également dans les autres lieux où se prennent les décisions.

– Ainsi donc, le principe d'égalité inscrit dans la Constitution ne s'est-il que partiellement concrétisé dans les faits, et la volonté politique manque-t-elle de mettre un terme aux disparités flagrantes que l'on note aujourd'hui encore dans les domaines suivants: formation et promotion professionnelles, salaires – de 30% inférieurs en moyenne aux salaires masculins – assurances sociales – assurance maternité notamment – loi sur le divorce, nationalité de l'époux étranger d'une Suissesse, etc.

– Faut-il le souligner? Les effets nocifs de ces discriminations dépassent largement le sort réservé aux seules femmes, ils portent préjudice à la famille, aux enfants, à la société tout entière.

Concernant la stagnation de la participation féminine, les responsabilités sont partagées.

Si la plupart des partis politiques, composés essentiellement d'hommes soucieux de conserver le pouvoir, sont largement responsables de cet état de fait, trop de femmes cèdent à la passivité, à la résignation ou encore, pour se faire accepter, imitent le modèle masculin.

Certaines d'entre elles, pourtant privilégiées tant sur le plan intellectuel que financier, renoncent à poursuivre la lutte qu'avant elles, par esprit de justice, ont

L'Université de Lausanne met au concours le poste de

Professeur ordinaire de droit communautaire

devant enseigner notamment les institutions et les sources du droit européen.

Les candidatures doivent être adressées au Professeur P.-R. Gilliéron, Doyen de la Faculté de droit, Université de Lausanne, BFSH 1, 1015 Lausanne d'ici au **15 mars 1991**; elles seront accompagnées d'un curriculum vitæ détaillé, d'une liste des publications et de cinq tirés-à-part des travaux les plus représentatifs.

Souhaitant promouvoir l'accès des femmes aux postes universitaires cadres, l'UNIL encourage les candidatures féminines.

Notre Faculté de médecine ouvre une inscription pour un poste de

Professeur ordinaire
Chef du service de pédiatrie du CHUV

Les candidat(e)s en possession d'un titre universitaire ayant une large expérience clinique en pédiatrie, un dossier scientifique démontrant une activité de recherche originale, une expérience d'enseignement universitaire et une expérience en gestion et conduite du personnel sont prié(e)s de faire parvenir leur curriculum vitæ et leur dossier scientifique au Professeur J.-J. Livio, Doyen de la Faculté de Médecine, Bugnon 9, CH - 1005 Lausanne, **avant le 31 mars 1991**. Le cahier des charges peut être obtenu à la même adresse.

Souhaitant promouvoir l'accès des femmes aux postes universitaires cadres, l'Université encourage vivement les femmes qualifiées à postuler.

mené les pionnières. Ainsi faillissent-elles au devoir de justice et de solidarité à l'égard des autres femmes et à l'égard de tous ceux qui sont rejetés, exclus de notre société. Comment oublier en effet que la majorité des quelque 570 000 pauvres recensés dans le pays riche qu'est la Suisse sont des femmes chefs de famille et des femmes âgées?

L'initiative est donc nécessaire

Elle favorisera l'information concernant les inégalités et les moyens de la supprimer.

L'initiative est opportune

Lancée au moment où le peuple suisse s'apprête à commémorer le 700e anniversaire du Pacte du Grütli, qui constitue le fondement de notre démocratie directe, en attirant l'attention sur ses imperfections – dès lors qu'aujourd'hui encore une partie importante des citoyens ne jouit pas pleinement de ses droits – elle nous presse de les corriger.

L'initiative est urgente

Trop longtemps les femmes, êtres humains à part entière, ont été réduites au silence. Certes, leur sensibilité, leur perception différente des problèmes de ce monde peuvent les conduire à adopter une autre échelle des valeurs, complémentaires des valeurs masculines. Face aux menaces d'une dimension jamais connue à ce jour qui mettent en jeu la survie du monde vivant, elles demandent de participer à la recherche de solutions, parce qu'elles se considèrent comme coresponsables de la Création.

Capables de dépasser le vieux clivage gauche-droite et la défense des intérêts sectoriels à court terme, plus indépendantes du milieu économique qui tend à se confondre avec le milieu politique, ouvertes en priorité aux critères humains, sociaux et éthiques, préoccupées enfin, elles qui donnent la vie, de la préserver, les femmes revendiquent désormais de s'engager, avec les hommes en faveur de la tolérance et du dialogue, de la justice et du partage, de la paix, de la sauvegarde enfin de la Création, qui sont les conditions de la survie.

Monique Bauer-Lagier

IMPOTS

• Comptabilité
• Révision
• Gestion

BFN Bureau Fiduciaire M. Nyffenegger
65, rue de la Prulay, 1217 Meyrin
Tél. 782 87 35

Démocratie: attention, fragile!

L'initiative *Conseil national 2000* me vaut l'expérience la plus douloureuse qu'on puisse vivre en politique: celle du désaccord avec sa «famille» de pensée et de cœur. Or, en refusant l'idée de prescrire aux électeurs la composition du Conseil national, je me trouve bel et bien en désaccord à la fois avec les organisations féminines et, dans une certaine mesure, avec mon parti. Voilà qui me semble suffisamment grave et pénible pour mériter quelques explications.

Yvette Jaggi.

L'objection de base vient d'être mentionnée: il est inadmissible, parce que contraire aux principes mêmes régissant la vie démocratique, de limiter le choix des électeurs autrement qu'en fixant le nombre de sièges par circonscription électorale. Or, le projet d'initiative populaire des organisations féminines arrête à 50% la proportion des élues au Conseil national, tandis qu'une initiative parlementaire du groupe socialiste préconise que le sexe le moins bien représenté à la chambre du peuple le soit au moins par 40% des députés. Ces proportions fixées d'avance me paraissent restreindre l'exercice des droits démocratiques dans une mesure injustifiable, même pour un objectif aussi souhaitable que celui d'une présence accrue des femmes aux Chambres fédérales.

A côté de cette objection fondamentale, les difficultés pratiques liées à l'application du principe fifty-fifty au Conseil national paraissent de second ordre. Elles valent pourtant d'être rappelées ici, à commencer par celles liées au recrutement des candidates. Je n'arrive pas à croire qu'elles surgiront en nombre du seul fait de figurer sur une liste séparée, au bénéfice d'un contingent en quelque sorte réservé. Même si la politique n'avait pas la mauvaise image qu'on lui connaît désormais, le réservoir des candidates potentielles demeure(ra) limité. Dans ces conditions, fixer des proportions souhaitables de 40 ou 50% constitue davantage une utopie sympathique qu'un objectif stimulant.

Par ailleurs, il faut voir les effets réels de *CN 2000*. Parmi les seize cantons et demi-cantons qui verraient leur députation au Conseil national augmenter d'une unité pour atteindre un effectif pair figurent, d'une part, les 5 circonscriptions électorales ne comptant aujourd'hui qu'un seul député (UR, NW, OW, GL, AI) et, à l'autre extrémité, cinq des sept plus grandes députations, à savoir ZH (actuellement 35), BE (29), VD (17), GE (11) et LU (9). On entend d'ici les cris: de joie chez les petits cantons qui augmentent leur députation de 100%, et de protestation contre le renforcement des plus grands, qui pèsent déjà d'un poids très lourd dans les débats à la Chambre du peuple.

Et ne parlons pas de la composition politique de ce Conseil national élargi. Les députations de la Suisse primitive ou centrale, qui augmenteraient ensemble de six untiés, n'ont jamais étonné par leur progressisme ou leur féminisme.

Quant au doublement de la représentation des Rhodes-Intérieures, il viendrait sans doute récompenser l'octroi tardif – et sur ordre du Tribunal fédéral – des droits civiques aux femmes.

Yvette Jaggi

Le 700e, la Suisse et nous

Les célébrations de 1991 sont-elles notre affaire, à nous les femmes, les féministes? Entre le « oui » et le « oui, mais », la rédaction de FS est partagée. Sous deux signatures différentes, quelques éléments d'information et de réflexion.

Tout au long de l'année, dans toute la Suisse, vont s'échelonner les manifestations les plus diverses: un certain nombre de contremanifestations, mais la grande majorité sous le signe du 700e: fêtes populaires, colloques, expositions, créations artistiques réalisées grâce à une subvention, etc.

Même là où il se veut joyeux, cet anniversaire ne se veut pas triomphaliste. Cela ne correspondrait pas à la réalité de notre histoire, qui a eu, à côté de ses heures de gloire, des moments difficiles. Mais on a survécu et on a conservé les principes posés en 1291: la recherche d'une volonté commune, et à défaut le recours à l'arbitrage. Ce 700e doit avant tout nous aider à retrouver notre unité et notre spécificité face à une Europe en devenir, au centre de laquelle nous nous trouvons, et face à un avenir dont nous devrons décider. C'est ce qu'a très bien marqué le coup d'envoi des célébrations, le 10 janvier, sous la superbe tente inventée par l'architecte Botta (on la verra en Suisse romande!), plantée entre les créneaux moyenâgeux du Castelgrande de Bellinzone.

Quelle sera la place des femmes dans ces fêtes, auront-elles l'occasion de faire entendre cette voix que si longtemps on n'a pas entendue? Elles auraient un passé à rappeler dont elles peuvent être fières, mais elles semblent, d'après les programmes, s'attacher avant tout aux thèmes *rencontre* et *ouverture*.

En 1985 déjà, Mme Carron, officier d'état civil au Châble (VS), écrit ce qui suit au gouvernement valaisan: « Pour cette occasion exceptionnelle et à la lumière de

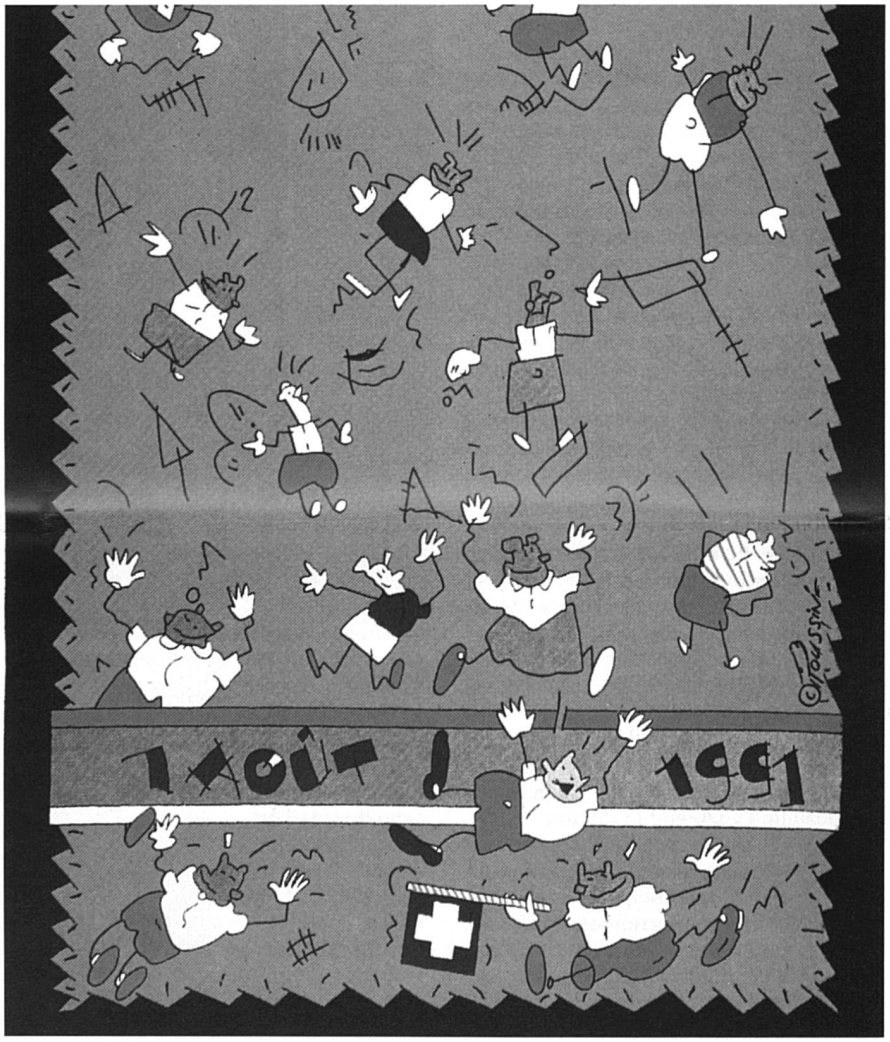

Parmi les créations artistiques inspirées par le 700e, le joyeux ballet du Carougeois Gérald Poussin, figurant sur un linge de bain.

Adresses

Bureau du délégué du Conseil fédéral pour les 700 ans de la Confédération, CP 218, 3000 Berne 16. Tél. (031) 44 96 11.

Action Rencontre 91, Hauptbahnhofstrasse 2, 4500 Soleure. Tél. (065) 23 23 60 (invitations aux Suisses de l'étranger).

Voie Suisse, Baarerstrasse 21, 6300 Zoug. Tél. (042) 23 31 91 (sentier pédestre autour du lac des Quatre-Cantons).

Geschäftsstelle Frauen 91, Alemannenweg 12, 3900 Brigue. Tél. (028) 23 33 47 (groupe des partis politiques).

Le Bureau fédéral distribue un calendrier des manifestations prévues au plan national; il contient les adresses des délégués qui assurent la coordination des fêtes au plan cantonal.

mon expérience avec un certain nombre de descendants d'émigrés du val de Bagnes aux Etats-Unis, j'ai eu l'idée que nous pourrions étendre ce «droit au retour» moral, affectueux et touristique aux descendants d'émigrés valaisans du siècle dernier...» L'idée était si bonne qu'elle a été reprise par l'Alliance de Sociétés féminines et répandue dans toute la Suisse. Un tiers des communes sont entrées dans le jeu, plus de 5000 Suisses de l'étranger se sont déjà annoncés, et 40 000 nuitées leur ont été offertes.

Une première fois les 7 et 8 février, les femmes auront l'occasion de faire officiellement connaître leurs revendications. Sur la suggestion de nos femmes parlementaires, l'Assemblée fédérale invite en effet 200 «pionnières» (dont quatre membres de l'équipe de rédaction de FS) à fêter le 20e anniversaire du suffrage féminin et le 10e anniversaire de l'adoption du principe de l'égalité. La salle du Conseil national appartiendra aux femmes, et même les journalistes ne seront que des femmes. Le vendredi après-midi, séance solennelle avec trois parlementaires allemande, française et belge et une journaliste italienne, qui nous diront comment elles voient la Suisse. Le samedi matin, avec encore une jeune femme par canton, des groupes de travail mettront au point un projet de résolution à remettre au président de la Confédération; elle portera sur «l'égalité entre les femmes et les hommes dans les années nonante».

Autre occasion pour les femmes de se faire entendre: une communauté de travail formée des groupes féminins de tous les partis politiques organise trois rencontres à Altdorf, Fribourg et Sargans sur le thème de l'ouverture de la Suisse, par les femmes, dans les domaines de l'écologie, de l'économie et de l'œcuménisme. Les conclusions seront présentées dans une séance publique au château de Lenzbourg le 1er juin.

A Lugano, les 30 et 31 octobre, grande «foire aux idées» à laquelle on aimerait que le plus grand nombre possible de gens et d'associations participent. Thème central: «La Suisse à l'aube du nouveau siècle». Une synthèse sera présentée lors de la cérémonie de clôture du 700e à Bâle le 17 novembre.

Celles qui l'auront souhaité, auront eu l'occasion de s'exprimer comme femmes, comme féministes et comme citoyennes pleinement coresponsables de l'av+enir de la Suisse.

Perle Bugnion-Secretan

Aphra

ENGLISH COURSES FOR WOMEN

APHRA
73 St. Philips Road, NORWICH,
England. Tel: +44 603 766520

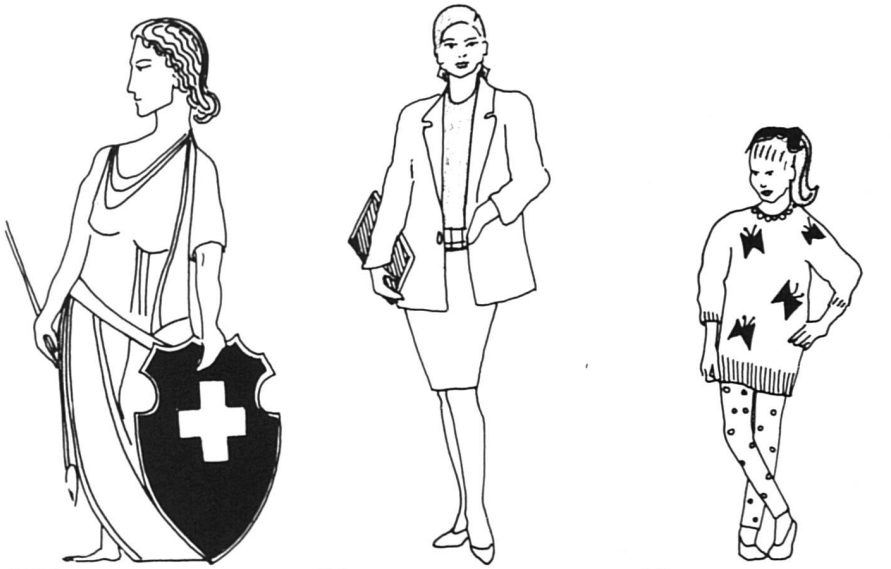

Carte du groupe de travail «Frauen öffnen die Schweiz».

Un 700e, pourquoi?

Pour pleurer sur les 700, ou plutôt les 680 ans d'exclusion des femmes de la vie politique suisse? Pour renforcer une identité nationale bien malade après les affaires des fiches, de la P26, etc.? Pour regarder vers l'avenir, pour s'ouvrir à l'Europe? Laquelle? Comment? Pour assister à des manifestations culturelles populaires et touristiques?

Heureusement, selon la légende, au commencement était Gertrude Stauffacher! Cette héroïne vaillante et énergique qui aurait décidé «son homme», Werner Stauffacher (en 1291 il n'y avait pas de mari au sens du code civil), à aller prêter serment au Grütli le 1er août. Un serment pour défendre des privilèges et ne pas accepter de juges étrangers dans certaines vallées qu'ils (les trois Suisses) et elles cultivaient et exploitaient.

C'est Gertrud Stauffacher qui aurait poussé son mari à aller prêter serment au Grütli.

Au Moyen Age les habitants des vallées alpestres vivaient très pauvrement d'une économie de subsistance où les femmes jouissaient de droits assez étendus grâce à leur travail indispensable à la survie de tous.

La légende qui veut que Gertrude Stauffacher ait joué un rôle important le 1er août 1291 était si répandue au siècle dernier que les Suisses alémaniques appelaient «Stauffacherin» une féministe qui militait pour le droit de vote des femmes.

N'est-ce pas une raison suffisante pour faire entrer Gertrude Stauffacher dans l'Histoire?

Le 700e anniversaire de la Confédération est aussi une sorte de légende, puisque ce n'est qu'en 1891 que les autorités fédérales ont décidé que la Suisse était «née» au Grütli le 1er août 1291, date de la conclusion du pacte unissant les trois Waldstätten.

Mais là n'est pas le problème. Est-ce que moi, citoyenne suisse de 1991, je me sens concernée par ce 700e?

L'inscription provocatrice du Vaudois Ben Vautier, figurant sur un tee-shirt.

Patriotiquement : non

Je ne peux pas m'associer aux discours patriotiques : « Vive nos libertés. Il n'y en a point comme nous »..., aux fanfares, aux défilés militaires, incontournables dans ce genre de cérémonies, car l'armée reste la trame essentielle du tissu national. Non, je ne peux pas me sentir « avec », depuis que j'ai été fichée par la police fédérale comme féministe, donc considérée comme dangereuse pour la sécurité de l'Etat.

Politiquement : oui

Dans la mesure où les politiciens de tous les horizons profiteront du 700e pour parler de l'avenir de la Suisse, de son ouverture à l'Europe, aux régions, de la place qui y sera faite aux femmes. Le moteur de cette ouverture vers l'Europe devant être plus la solidarité et la complémentarité que le profit.

Ne pas regarder en arrière

Interviewée en juin 1990 par Brigitte Polonovski Vauclair, Eva Segmüller, conseillère nationale et présidente du PDC suisse, faisait à propos du 700e la déclaration suivante, qui figure en ouverture de l'Agenda des femmes 1991 :

« En tant que femme engagée dans la vie du pays, je ne me sens pas touchée par une pensée extraordinaire à l'idée du 700e anniversaire de la Confédération. Il me semble qu'il ne faut pas regarder en arrière, mais susciter l'enthousiasme pour le futur. Il nous faut aussi conduire des réflexions sur le concept de notre Etat. Le système suisse est parti d'un mouvement de liberté contre une dictature : le peuple se gourverne lui-même et personne n'a d'autorité sur lui. 700 ans après, la répartition du pouvoir fait que personne n'a assez de pouvoir, donc l'administration l'a et les problèmes augmentent. Il faut creuser le vrai sens de la responsabilité au gouvernement, le sens des partis politiques. L'Etat doit pouvoir garantir le droit et la liberté. »

Culturellement : pourquoi pas ?

J'aime l'utopie, slogan de ce 700e, j'aime la fête. Concerts, représentations théatrales, manifestations de toutes sortes vont avoir lieu partout, grâce aux subventions de la Confédération. Tant mieux ! Mais je ferai attention de ne pas me sentir « récupérée » par les organisateurs/trices, récupérée pour une Suisse paternaliste, repliée sur elle-même à laquelle je ne souscris pas.

Et c'est avec joie que je fêterai les 20 ans du suffrage féminin en ce mois de février et les 10 ans de l'égalité des droits le 14 juin 1991. Il s'agit là d'aboutissements de luttes pour les droits des femmes, luttes auxquelles j'ai participé avec beaucoup d'autres femmes et qui ont constitué une contribution de toutes pour bâtir un avenir meilleur.

Mais cela n'a rien à voir avec le 700e. Il se trouve par hasard que les dates coïncident et que les responsables du 700e ont profité de ces 20 ans pour organiser « entre politiciennes » une « session des femmes » les 7 et 8 février par comparaison avec les sessions des Chambres fédérales. Cette session des femmes se terminera par le vote d'une résolution, que j'espère un peu musclée.

Les invitées ont été triées sur le volet. D'abord les actuelles et anciennes élues fédérales, puis celles qui ont œuvré pour le suffrage ou l'égalité mais pas toutes parce qu'il y en aurait trop. Et voilà, c'est là que ça grince. Les présidentes de l'ADF, etc., n'auraient pas été invitées. A Zurich, je sais, des « jeunes » politiciennes se sont fait inviter... elles étaient sans doute du bon bord... qui n'est pas nécessairement celui du féminisme... encore toujours perçu comme gauche ! Je me réjouis de les repérer... car comme ancienne présidente du Grand Conseil genevois, je suis du côté des heureuses élues.

Pour moi la fête des femmes, de toutes les femmes, 700e ou non, ce sera le 14 juin 1991.

En conclusion, nous, femmes, essayons d'utiliser ce 700e pour réfléchir sur notre utopie commune, notre « Femutopia » : une Suissesse de l'an 2000, Européenne, parlant trois langues (les femmes sont si fortes, dit-on dans le domaine linguistique) ayant acquis son indépendance économique et pouvant, grâce à une organisation sociale adéquate, s'épanouir sur les plans personnel, professionnel et familial, consciente des problèmes de l'environnement, solidaire des femmes du tiers monde, et surtout solidaire des autres femmes de Suisse. Une Suisse qui est toujours une démocratie, où le peuple (femmes comprises) exerce un contrôle sur les autorités politiques, où l'utopie peut encore l'emporter sur le désir de consommation. Sans oublier Gertrude Stauffacher...

Jacqueline Berenstein-Wavre